

Société de la Salle Jean-Grimaldi

États financiers au 30 juin 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Société de la Salle Jean-Grimaldi

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société de la Salle Jean-Grimaldi (ci-après «l'organisme»), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 10 novembre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions municipales de l'arrondissement partenaire	104 559	102 292
Subvention du gouvernement fédéral	52 526	
Contribution du Cégep André-Laurendeau sous forme de biens et de services	96 238	105 617
Organismes sans but lucratif et autres	2 730	5 883
Location de salles	146 234	427 009
Ventes au public	1 042 763	1 484 925
Commandites	32 620	37 000
Intérêts	7 548	8 038
Amortissement des apports reportés – immobilisations corporelles	82 848	83 451
	<u>1 568 066</u>	<u>2 254 215</u>
Charges		
Cachets de spectacles	634 952	903 897
Salaires et charges sociales – administration	294 924	366 574
Frais liés à la logistique	220 759	277 496
Autres frais liés aux spectacles	150 603	244 258
Publicité	41 831	45 749
Frais liés à la technique	9 257	14 140
Frais de billetterie	24 496	46 601
Poste, messagerie et télécommunications	9 278	23 073
Fournitures de bureau	5 587	6 935
Cotisations, taxes et permis	4 546	4 631
Assurances	2 283	2 283
Honoraires professionnels	17 212	18 290
Frais de cartes de crédit	34 187	48 568
Frais bancaires	4 204	4 749
Site Internet	1 503	2 554
Loyer	98 035	98 035
Amortissement des immobilisations corporelles	95 064	93 984
	<u>1 648 721</u>	<u>2 201 817</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(80 655)</u>	<u>52 398</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

	2020		2019
	Non affecté	Investi en immobilisations	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	73 362	67 401	140 763
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(68 439)	(12 216)	(80 655)
Investissements en immobilisations	(6 608)	6 608	
Solde à la fin	(1 685)	61 793	60 108

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(80 655)	52 398
Éléments hors caisse		
Subvention du gouvernement fédéral	(10 000)	
Amortissement des apports reportés – immobilisations corporelles	(82 848)	(83 451)
Amortissement des immobilisations corporelles	95 064	93 984
Produits perçus par anticipation	(20 000)	(20 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des autres apports reportés	31 885	146 332
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(66 554)	189 263
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(6 608)	(22 036)
Dépôts à terme	(7 437)	(157 614)
Encaissements de dépôts à terme	50 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	35 955	(179 650)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	40 000	
Augmentation nette de l'encaisse	9 401	9 613
Encaisse au début	81 183	71 570
Encaisse à la fin	90 584	81 183

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Situation financière

au 30 juin 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	90 584	81 183
Dépôts à terme	651 381	693 944
Comptes clients et autres créances (note 5)	50 274	72 529
Frais payés d'avance	15 683	11 859
	<u>807 922</u>	<u>859 515</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	569 645	658 101
	<u>1 377 567</u>	<u>1 517 616</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	55 832	118 938
Sommes à payer au Cégep André-Laurendeau	3 735	11 585
Produits reportés	681 770	615 630
Produits perçus par anticipation (note 9)	20 000	20 000
	<u>761 337</u>	<u>766 153</u>
Long terme		
Produits perçus par anticipation (note 9)		20 000
Dettes à long terme (note 10)	30 000	
Apports reportés – immobilisations corporelles (note 11)	507 852	590 700
Autres apports reportés (note 12)	18 270	
	<u>1 317 459</u>	<u>1 376 853</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	61 793	67 401
Non affecté	(1 685)	73 362
	<u>60 108</u>	<u>140 763</u>
	<u>1 377 567</u>	<u>1 517 616</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'exploiter la Salle Jean-Grimaldi, la salle de spectacles du Cégep André-Laurendeau, et, de façon générale, de promouvoir le développement des arts et de la culture sous toutes ses formes, et ce, dans l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné l'arrêt des activités de l'organisme à compter du 25 mars à la suite des directives émises par le gouvernement du Québec. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures, notamment en ce qui a trait à la relance des activités de l'organisme qui dépendront du soutien des partenaires (note 15), du rythme auquel les activités de l'organisme reprendront, de la rentabilité qui en résultera et des diverses mesures mises en place par les gouvernements.

Le 24 septembre 2020, l'organisme a reçu une subvention de 150 000 \$ du fonds d'urgence de Patrimoine Canadien afin de maintenir les emplois et de favoriser la continuité des activités. Cette aide pourra financer 25 % des dépenses admissibles engagées jusqu'au 31 mars 2021.

3 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} juillet 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, «Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif», de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, «Immobilisations corporelles», et 3110, «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, «Dépréciation d'actifs à long terme», de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres produits

Les produits tirés de la location de salles, des ventes au public et des commandites sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les spectacles et les événements auxquels ils sont rattachés ont été présentés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des autres produits encaissés associés à un événement qui n'a pas encore eu lieu est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement de salle	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ou 15 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Société de la Salle Jean-Grimaldi
Notes complémentaires
 au 30 juin 2020

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	10 736	17 534
Subventions à recevoir		
Municipales de l'arrondissement partenaire		51 583
Gouvernement fédéral	25 744	
Autres		3 412
Taxes à la consommation à recevoir	13 794	
	<u>50 274</u>	<u>72 529</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Améliorations locatives	448 909	448 909
Équipement de salle	474 096	446 266
Matériel informatique	30 795	25 454
Équipement spécialisé	1 222 600	686 126
	<u>2 176 400</u>	<u>1 606 755</u>
	<u>569 645</u>	<u>658 101</u>

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 75 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2 % (4,45 %; 5,95 % au 30 juin 2019) et est renouvelable annuellement en avril de chaque année. L'organisme n'est assujéti au respect d'aucun ratio financier, mais ne peut utiliser l'emprunt bancaire pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 1^{er} novembre de chaque année. Au 30 juin 2020, l'emprunt bancaire n'est pas utilisé.

Les créances sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 066	34 405
Salaires, vacances et charges sociales à payer	26 766	64 189
Taxes à la consommation à payer		20 344
	<u>55 832</u>	<u>118 938</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 4 344 \$ au 30 juin 2020 (31 049 \$ au 30 juin 2019).

Société de la Salle Jean-Grimaldi
Notes complémentaires
 au 30 juin 2020

9 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	40 000	60 000
Virement aux résultats	(20 000)	(20 000)
Solde à la fin	<u>20 000</u>	<u>40 000</u>
Portion présentée à court terme	20 000	20 000
Portion présentée à long terme	<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
	<u>20 000</u>	<u>40 000</u>

Les produits perçus par anticipation sont constitués d'une commandite relative à l'appellation de la salle de spectacles. Cette commandite est d'une durée de dix ans mais encaissable sur cinq ans.

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Emprunt, d'un capital de 30 000 \$, garanti par le gouvernement fédéral, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022	<u>30 000</u>	<u>—</u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse une portion de l'emprunt totalisant 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance, le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'apport du gouvernement fédéral.

11 - APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des aides financières reçues pour les travaux d'améliorations locatives et l'achat d'équipement pour la salle de spectacles.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début	590 700	674 151
Apports reçus au cours de l'exercice	(82 848)	(83 451)
Amortissement de l'exercice	<u>507 852</u>	<u>590 700</u>
Solde à la fin	<u>507 852</u>	<u>590 700</u>

Les apports reportés sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles.

Société de la Salle Jean-Grimaldi
Notes complémentaires
 au 30 juin 2020

12 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde au début		
Apports reçus au cours de l'exercice	21 000	
Montant constaté à titre de produit	<u>(2 730)</u>	
Solde à la fin	<u>18 270</u>	<u>—</u>

Les autres apports reportés proviennent d'un organisme sans but lucratif et représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement du prochain exercice.

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Cégep André-Laurendeau exerce une influence notable sur l'organisme en raison d'un intérêt économique et d'une entente qui permet au cégep de nommer deux administrateurs.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Contribution du Cégep André-Laurendeau sous forme de biens et de services, incluant des loyers de 75 415 \$ (75 415 \$ en 2019)	96 238	105 617
Location de salles	5 226	13 509
Charges		
Publicité	—	870
Frais liés à la technique	9 257	13 835
Autres frais liés aux spectacles	23 156	31 450
Poste, messagerie et télécommunications	5 280	6 738
Honoraires professionnels	—	5 896
Assurances	2 283	2 283
Loyer	98 035	98 035

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, excluant les taxes à la consommation à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Société de la Salle Jean-Grimaldi

Notes complémentaires

au 30 juin 2020

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Le 25 octobre 2017, l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal (ci-après «l'arrondissement») et l'organisme ont signé une entente, rétroactive au 1^{er} juillet 2017, qui régit les conditions de versement de la contribution financière de l'arrondissement pour le financement des activités de l'organisme.

En vertu de cette entente, l'arrondissement doit verser chaque année à l'organisme une contribution de 100 230 \$ indexée annuellement. L'entente a une durée de cinq ans et se termine le 30 juin 2022, avec une option de renouvellement pour trois périodes additionnelles de cinq ans chacune.

De plus, le 19 septembre 2017, l'organisme et le Cégep André-Laurendeau ont signé une entente, rétroactive au 1^{er} juillet 2017, selon laquelle le cégep s'engage à contribuer aux activités de l'organisme en mettant à sa disposition les locaux de la Salle Jean-Grimaldi, des locaux d'appoint et de l'équipement pour ses activités artistiques et culturelles. L'entretien matériel de la salle et les coûts énergétiques sont à la charge de l'organisme.

La valeur totale de la contribution du cégep, incluant les apports sous forme de biens et de services, est établie à 100 000 \$ annuellement.

L'entente a une durée de cinq ans et se termine le 30 juin 2022, avec une option de renouvellement pour trois périodes additionnelles de cinq ans chacune.